

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

N° CC2026.00302

SYANE - Adhésion au dispositif Achats Publics Mutualisés - Renouvellement

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-2 à L2113-5,
VU la délibération n° DEL-2025-228 du Comité Syndical du Syane en date du 16 octobre 2025 portant sur la mise en place du dispositif Achats Publics Mutualisés,
VU la délibération n° DEL-2025-229 du Comité Syndical du Syane en date du 16 octobre 2025 portant sur la création de la centrale d'achat du Syane,
VU la délibération n° DEL-2025.00301 du Bureau Syndical du Syane en date du 11 décembre 2025 portant sur l'adhésion à la CANUT en tant que groupe de structures,
VU la version en vigueur des conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés, telles que délibérées par le Comité Syndical du Syane,
VU la version en vigueur des conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane, telles que délibérées par le Bureau Syndical du Syane,
VU la version en vigueur des conditions particulières d'accès à la CANUT, telles que délibérées par le Bureau Syndical du Syane,
VU la délibération n° CC000482 du 25 juin 2019 approuvant la convention proposée par le SYANE d'accompagner Thonon Agglomération dans le cadre d'une mission de Conseiller en Energie.

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de Thonon agglomération d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de services associés.

CONSIDERANT qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADHERE	au renouvellement du dispositif Achats Publics Mutualisés et ce faisant adhérer à la Centrale d'achat du Syane et accéder à l'ensemble des marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane pour ses adhérents.
ACCEPTE	les conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés ainsi que les conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane et d'accès à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment les lettres d'engagement aux marchés de la Centrale d'achat, dans le respect des compétences qui lui ont été déléguées par l'Assemblée délibérante.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

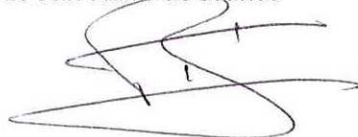
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **16 JUIL. 2026**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **16 JUIL. 2026**